

Au siège du conseil de Grand Lac, 1500 boulevard Lepic 73100 Aix-les-Bains

NOMS ET PRENOMS	Présents (X)	Absents excusés	Pouvoir donné à
1. Marie Claire BARBIER		X	
2. Brigitte BARLET		X	
3. Danièle BEAUX-SPEYSER	X		
4. Renaud BERETTI		X	
5. Michelle BRAUER	X		
6. Mariétou CAMPANELLA		X	
7. Claire COCHET		X	
8. Jacques CONVERT		X	
9. Gérard DILLENSCHNEIDER		X	
10. Marina FERRARI		X	
11. David GAILLARD		X	
12. Nathalie GAMAIN		X	
13. Bernard GELLOZ		X	
14. Pascale GLOUANNEC	X		
15. André GRANGER		X	
16. Alain HOTIER		X	
17. Antoine HUYNH	X		
18. Agron KALLABA		X	
19. Myriam MONANGE		X	
20. Christian MOUNIER	X		
21. Julie NOVELLI		X	
22. Colette PIGNIER	X		
23. Edouard SIMONIAN		X	
24. Jean-Marc VIAL		X	
25. Guy WARIN	X		

Autres présents non votants :

Marie **RENAUD**
Muriel **BORRELY-DUBINI**

Directrice du CIAS Grand Lac
Assistante de Direction du CIAS Grand Lac

L'assemblée s'est réunie sur convocation du 14.11.2024

Un dossier de travail en tout point identique à celui transmis aux conseillers pour la tenue du conseil du 20 novembre 2024 a été transmis le 14 novembre 2024 (faute quorum), ce dossier comprenant l'ordre du jour et les projets de délibérations, avec leurs annexes.

Aix-les-Bains, le 20 novembre 2024

Le Président,
Renaud BERETTI

Secrétaire de Séance,
Christian MOUNIER



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de Grand Lac ou d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Grenoble (2 Place de Verdun, BP1135, 38022 Grenoble Cedex 03) dans un délai de deux mois à compter de sa publication (acte réglementaire) ou de sa notification (acte individuel). Le tribunal administratif de Grenoble peut être saisi par la voie de l'application "Télérecours citoyens" sur le site www.telerecours.fr.

Accusé de réception en préfecture
073-267303428-20241120-DELIB89-DE
Date de transmission : 21/11/2024
Date de réception, préfecture : 21/11/2024



Accusé de réception en préfecture
073-267303428-20241120-DELIB89-DE
Date de télétransmission : 21/11/2024
Date de réception préfecture : 21/11/2024

FINANCES

Etat Prévisionnel des Recettes et des Dépenses (EPRD) Les Fontanettes Décision modificative n°3

Monsieur le Président indique que les résultats anticipés pour l'exercice 2024 nécessitent une modification des ouvertures de crédits budgétaires.

Il indique que des dépenses supplémentaires interviennent sur les charges de personnel et peuvent être partiellement compensées par une baisse de dépense notamment sur le poste formation et sur le décalage de l'étude pour la mise en place de la vidéosurveillance.

Par ailleurs, il précise que des ajustements doivent intervenir en investissement pour :

- Les cautions déposées ou restituées par les résidents
- L'achat de matériel informatique et téléphonie en lien avec le changement de l'infrastructure informatique

Il propose la décision modificative suivante :

Section de fonctionnement :

DEPENSES	
64111 – Rémunération principale	+15 000.00 €
TOTAL GROUPE 2	+15 000.00 €
617 – Etudes et recherches	-2 500.00 €
6184 – Concours divers (cotisations...)	-12 500.00 €
TOTAL GROUPE 3	-15 000.00 €
TOTAL DEPENSES	0.00 €

Section d'investissement :

DEPENSES	
165 – Dépôts et cautionnement reçus	+1 000.00 €
TOTAL CHAPITRE 021	+ 1 000.00 €
2183 – Matériel de bureau et informatique	+1 500.00 €
2188 – Autres immobilisations corporelles	+1 500.00 €
TOTAL CHAPITRE 022	+3 000.00 €
TOTAL DEPENSES	+4 000.00 €
RECETTES	
165 – Dépôts et cautionnement reçus	+2 500.00 €
TOTAL CHAPITRE 028	+2 500.00 €
TOTAL RECETTES	+2 500.00 €

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré :

- APPROUVE la proposition ci-dessus,
- CHARGE Monsieur le Président pour agir en ce sens.

- Conseillers en exercice : 25
- Présents : 7
- Présents et représentés : 7
- Votants : 7
- Pour : 7
- Contre : 0
- Abstentions : 0
- Blancs : 0

Aix-les-Bains, le 20 novembre 2024

Le Président,
Renaud BERETTI

Le secrétaire de séance,
Christian MOUNIER



